



Tourcoing
La Créative



En partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts-de-France, le rectorat de l'Académie de Lille, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Nord, la Ville de Roubaix, en lien avec le Conseil Départemental du Nord, le Conseil Régional des Hauts-de-France.

Dans le cadre d'une résidence-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle prenant place dans le cadre du nouveau

Contrat local d'éducation artistique (C.L.E.A.)

des villes de Tourcoing et Roubaix

Il est lancé un

Appel à candidatures **en direction des artistes du Nouveau cirque**

A. CADRE DE LA RESIDENCE-MISSION

Animées par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes adultes de son territoire et en contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturel, les villes de Tourcoing et Roubaix en partenariat étroit avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'académie de Lille - Délégation Académique aux Arts et à la Culture (DAAC) et la Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale - (DSDEN - Nord) et en lien avec le Conseil Général du Nord et le Conseil Régional Hauts-de-France.

C'est dans ce cadre que les partenaires pré-cités ont souhaité s'appuyer, en particulier, sur des présences d'artistes ou de professionnels du patrimoine, invités à venir résider sur le territoire et à expérimenter artistiquement et culturellement avec ses habitants, en mobilisant, en première ligne, les très nombreux professionnels qui au quotidien les accompagnent à un moment ou à un autre de leur vie. Il est ici fait allusion aux professionnels de l'enseignement, de l'éducation populaire, de la culture, de l'action sociale, de la santé, de la justice, du temps libre, etc, mais aussi aux acteurs non forcément professionnels du monde associatif, toutes ces personnes étant de potentiels démultiplicateurs des présences artistiques, leur permettant de rayonner au maximum.

Cette résidence-mission prend place dans le cadre du **contrat local d'éducation artistique (C.L.E.A.) Tourcoing-Roubaix**, qui rassemble les différents pouvoirs publics pré-cités.

Pour l'année scolaire 2017-2018, deux autres résidences-mission pilotées par la Ville de Roubaix seront proposées en parallèle de la résidence-mission présentée dans cet appel à candidatures :

- une résidence-mission « Danse et sport » à destination des danseurs et chorégraphes dont la démarche artistique témoigne de liens avec les pratiques sportives.
- une résidence-mission « Création textile à destination des créateurs textiles.

Des interactions entre ces résidences, toutes trois soumises au même cahier des charges, sont tout à fait possibles voire encouragées

B. À PROPOS DU PRESENT APPEL A CANDIDATURES

>>>Profil recherché

Il est donc recherché en vue de cette résidence-mission qui se déploie sur les villes de Tourcoing et Roubaix une compagnie réunissant deux ou trois artistes professionnels dont la recherche et la démarche, délibérément inscrites dans le champ de la création contemporaine, sont orientées vers **LES ARTS DU NOUVEAU CIRQUE**.

Nous comprenons sous le terme « arts du cirque » les formes artistiques issues du spectacle vivant, regroupant des compagnies de différentes disciplines (aériens, acrobatie, équilibre, jonglerie, clown, manipulation d'objets, etc.)

Les artistes formant cette compagnie ou ce collectif peuvent explorer la même discipline ou au contraire proposer des disciplines variées : ils devront toutefois pouvoir travailler à la fois de manière autonome avec certains établissements et/ou de manière complémentaire avec d'autres pour enrichir les projets de leurs démarches artistiques respectives.

Cette démarche, que l'on souhaite joyeuse, fédératrice de publics et d'énergies, est attendue comme propice au sensible, au décloisonnement, à l'expérimentation, et à la re-visitation singulière d'un territoire humain comme géographique et de ses quotidiens.

Ayant déjà à leur actif, une expérience non négligeable d'actions de sensibilisation et découverte de leur travail, les artistes sont également en mesure de **fédérer** autour de leur présence et de leurs œuvres une grande diversité de public : la résidence-mission doit en effet s'adresser un à public âgé entre 3 et 25 ans, correspondant à différentes communautés (scolaire, éducative, associative et culturelle) et d'en proposer différentes formes allant de l'organisation d'échanges formels à la mise en œuvre de formes légères démonstratives de leur disciplines.

Pour en savoir plus sur les objectifs et la mise en œuvre d'une résidence-mission CLEA, vous pouvez consulter le document « Qu'est-ce qu'une résidence-mission ? » :

<http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/IMG/pdf/residence-mission-2.pdf>

Les artistes candidats, français ou étranger doivent être en mesure de **s'impliquer pleinement** dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Les artistes candidats ont déjà à leur actif une production conséquente qui doit être disponible durant la résidence-mission en vue d'être largement diffusée sur le territoire.

Ils maîtrisent l'usage oral de la langue française.

Les artistes retenus sont appelés à **résider effectivement** sur le territoire et à **se rendre disponible**, de manière exclusive, pour la mission.

Ils doivent être **autonomes** dans leurs déplacements et doivent donc disposer d'un permis de conduire en cours de validité et d'un véhicule personnel.

Période de résidence

La période de résidence, à proprement parler, est prévue **entre le mois de janvier 2018 et le mois de juin 2018** : il s'agira d'une résidence de cinq mois pleins consécutifs, soit vingt semaines et demie, à raison de 5 à 6 jours par semaine.

Un temps d'information et de rencontre autour de l'univers artistique des artistes sera organisé **au mois d'octobre 2017**, à destination des professionnels encadrant concernés par la résidence, et pour lequel la présence des artistes retenus est obligatoire. Il s'agit de la « Rencontre Premier contact avec les artistes CLEA » [1](#).

La résidence nécessite un temps de préparation en amont qui permet aux artistes retenus de se familiariser avec le territoire d'action et les différents partenaires locaux gravitant autour du dispositif : découverte du territoire et de son histoire (des visites peuvent être organisées avec les Offices de Tourisme par exemple), temps de rencontres et rendez-vous avec les acteurs culturels, sociaux et du monde éducatif concernés par la résidence-mission, temps de coordination nécessaires au bon déroulement de la résidence...

Ces temps de travail rémunérés sont calés en fonction des disponibilités des artistes et des partenaires en concertation avec chacune des parties. Ils peuvent correspondre à l'équivalent d'une semaine de présence sur le territoire en amont du temps de résidence lui-même qui. Ils sont dans l'idéal regroupés autour des « Rencontres Premier contact avec les artistes CLEA » qui sont envisagées entre le 9 et le 22 octobre 2017.

[1](#) La «Rencontre avec les artistes CLEA» prend place dans le cadre des animations pédagogiques des circonscriptions scolaires et permet à un ensemble conséquent d'enseignants du 1^{er} et 2nd degré, mais aussi aux professionnels du secteur social, médical ou de l'animation, de faire connaissance, de manière approfondie, avec un artiste et son travail. Cela revêt souvent la forme d'une rencontre illustrée, possiblement d'un temps de performance/expérimentation et laisse une part importante à l'échange.

1. Conditions financières et juridiques

En ce qui concerne la rétribution des artistes-résidents, il est précisé ici que **le coût total employeur ne peut excéder en aucun cas 40 000 euros** pour les cinq mois. Ce montant correspond au coût total employeur (salaire et charges, cotisations et taxes s'y attachant, frais annexes) et aux droits d'auteur pour les résidents concernés, ceci pour la mission dans son intégralité, à savoir :

- la diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires;
- les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du temps libre, de l'action sociale, etc., susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions de médiation démultipliée :
 - des propositions d'actions de médiation démultipliée,
 - des créations conjointes de gestes artistiques,
- l'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations conjointes

Ce sont les contributions respectives de la Ville de Tourcoing et de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France qui permettent cette hauteur de rétribution. Il est précisé que le cadre d'emploi le plus approprié, à la mission dans sa globalité, est le régime général. Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la Ville de Tourcoing et les artistes-résidents est signé avant le début de la résidence-mission.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et également contractualisées avec la ville ou, le cas échéant, les structures culturelles accueillant les œuvres. Il est fait ici allusion à celles des actions de diffusion ne faisant pas l'objet, par ailleurs, d'engagements et d'accords directs avec des équipements culturels (ou autres) du territoire désireux de s'associer de manière significative et supplémentaire à cet axe de

la diffusion en accueillant, par exemple, certaines grandes formes ou des expositions/manifestations de grande envergure.

Une somme dédiée aux frais annexes sera versée à la compagnie/au collectif en complément de l'allocation de résidence et comprendra le remboursement :

- Des frais de déplacements en voiture et en transport en commun dans le cadre de la résidence mission (montant forfaitaire).
- De l'achat de matériaux et fongibles nécessaires aux interventions.
- Des frais liés à la diffusion de l'œuvre de l'artiste (transport des œuvres, achats de matériaux nécessaires aux temps de diffusion).

La collectivité assure les frais relatifs à l'hébergement du résident. Concrètement, un appartement T3 situé en centre-ville est mis à leur disposition sur le territoire pendant toute la durée de la résidence.

Enfin, la collectivité prend également en charge le voyage aller et le voyage retour de début et fin de résidence, du lieu de domicile des artistes au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine).

En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge de l'artiste.

La direction régionale des affaires culturelles prend en charge le coût relatif à la tenue, si souhaitée par les autorités locales de l'éducation nationale, de la « Rencontre Premier contact avec les artistes », animation pédagogique destinée aux enseignants du premier degré mais également ouverte aux enseignants du second degré et à d'autres professionnels. Cette rencontre se déroule en amont de la résidence. La prise en charge recouvre la rétribution et le voyage aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine).

C. LE TERRITOIRE D'ACTION ET LES PARTENAIRES LOCAUX.

Les villes de Tourcoing et Roubaix, territoire d'action sur lequel se déploie la résidence-mission, comptent une population d'environ **186 000 habitants dont plus de 40% ont moins de 25 ans.**

Le territoire est traversé par 5 circonscriptions scolaires : Tourcoing Est, Tourcoing Ouest, Roubaix Est, Roubaix Ouest, Roubaix Centre.

Cela représente pour l'enseignement public et privé :

- **103 écoles élémentaires et primaires**

- **16 collèges**

- **18 lycées et lycées professionnels**

- **24 autres types d'établissements d'enseignement** (*Ecole Supérieur d'Art, Le Fresnoy Studio National d'art contemporain, EF2M, Lille 3 arts plastiques, ESAAT...*)

Ces différents établissements d'enseignement constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Par ailleurs, il existe, sur le territoire intercommunal, des associations dirigées vers les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire, de structures de loisirs ou d'instances diverses qu'il est intéressant de porter à la connaissance des différents artistes-candidats :

Citons sans être toutefois exhaustif :

A Tourcoing : La Maison familiale Pierre Caron, l'IMpro Le Roitelet, le foyer Les Papillons Blancs, les 7 centres sociaux,...

A Roubaix : Le Pôle Deschepper, le Pôle Laennec, l'ITEP de Roubaix, les 10 centres sociaux, les accueils de loisirs municipaux...

Il s'agit là aussi d'autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Enfin, il est particulièrement pris appui en ce projet fédérateur sur les structures culturelles professionnelles du territoire qui sont, de fait, les partenaires incontournables de la résidence-mission, particulièrement susceptibles de démultiplier les effets de la présence de l'artiste. Ces structures sont :

A Tourcoing : la Maison Folie Hospice d'Havré ; le Grand Mix, la Compagnie Badinage artistique, le Fresnoy - Studio National des Arts Contemporains, le Muba Eugène Leroy, l'Institut du Monde Arabe Tourcoing...

A Roubaix : le Gymnase CDC, le Garage Théâtre de l'Oiseau Mouche, la Condition Publique, le Ballet du Nord, la Cave aux Poètes ...

Sur les deux villes : le réseau des écoles de musique (conservatoires), le réseau de lecture publique (médiathèques)

Afin de faire plus ample connaissance avec les villes de Tourcoing et Roubaix, les liens suivant vous dirigent sur les sites Internet dédiés :

<http://www.tourcoing.fr/>

<http://www.ville-roubaix.fr/>

D. Accompagnement

C'est la ville de Tourcoing et plus précisément la Direction du Rayonnement Culturel qui a accepté d'être, en lien étroit avec les autres partenaires de la résidence-mission, l'opératrice de l'action.

À ce titre, elle :

- coordonne le dispositif général du C.L.E.A Tourcoing-Roubaix
- coordonne la résidence-mission sur l'ensemble du territoire intercommunal ;
- assure la gestion administrative de la résidence (paiement de l'artiste, gestion du budget...);
- accompagne les artistes-résident afin de les guider dans leur découverte du territoire ;
- organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias,
- veille aux bonnes conditions de séjour et de travail des artistes-résidents ;
- organise techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action ;
- veille particulièrement à la diffusion maximale de l'œuvre des artistes, tout au long de la résidence (et si possible, en amont, de celle-ci voire à son issue) sur l'entièreté du territoire d'action ;
- facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;

Les services locaux de l'éducation nationale, pour leur part :

- accompagnent les artistes-résidents et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l'élaboration et la réalisation des gestes artistiques avec notamment le concours des professeurs-missionnés ou conseillers pédagogiques référents désignés par l'éducation nationale (D.A.A.C. et DSDEN)
- organisent des temps de formation permettant aux enseignants de faire connaissance, de manière préalable à sa venue, avec l'artiste retenu (e).

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil des artistes-résidents. En vue aussi de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'Éducation nationale.

Une information similaire est lancée par les villes de Tourcoing et Roubaix en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps péri et hors scolaire) pouvant être concernés par la résidence-mission. Enfin, une information générale à destination de l'ensemble de la population est également assurée par les villes de Tourcoing et Roubaix.

D. FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

Chaque compagnie/collectif intéressé par cette offre est invité, avant toute chose,

- à prendre connaissance du document en annexe intitulé « Qu'est ce qu'une résidence-mission ? » disponible à l'adresse suivante : <http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/IMG/pdf/residence-mission-2.pdf>. Ce texte fait office de cahier des charges. Il se veut, à ce titre, le plus renseignant possible,
- à bien appréhender les données territoriales présentées dans le paragraphe 3 « le territoire d'action et les partenaires locaux ».

Ceci afin de pouvoir faire acte de candidature en parfaite connaissance de cause.

Et si tel est le cas la démarche est la suivante : il suffit d'adresser, par envoi **électronique uniquement, sous format PDF, un dossier comprenant obligatoirement :**

1) **une lettre de motivation** faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission. Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le (la) candidat(e) en vue de la réalisation de gestes artistiques².

2) **un curriculum vitae** ;

3) **un dossier artistique** présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique de la compagnie ou du collectif d'artistes ;

4) **une liste des œuvres / productions artistiques** disponibles à des fins de diffusion pendant (et éventuellement avant ou après le temps de résidence. À préciser le cas échéant). Cette liste peut être utilement accompagnée d'une autre présentant les différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence.

à l'adresse suivante : cleatourcoing@gmail.com

et préciser dans l'objet du mail :

CLEA – Tourcoing, Nouveau cirque- suivi du nom de l'artiste

2 Il n'y a aucun projet à produire, puisque ce présent appel à candidatures fait déjà état d'un projet très précis aux phases définies et décrites.

Ceci pour le vendredi 31 mars 2017,
délaï de rigueur.

Dans le cas où l'artiste-candidat souhaite enrichir cet envoi d'un DVD ou d'un CD pour présenter des œuvres ou des documents audiovisuels complémentaires, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces, par voie postale à l'adresse suivante :

Ville de Tourcoing - Maison Folie Hospice d'Havré
Direction du Rayonnement Culturel
A l'attention de Juliette RIGOT - Coordinatrice CLEA
100 rue de Tournai
59200 Tourcoing

Les différentes candidatures reçues sont examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du CLEA

Le nom de l'artiste retenu sera annoncé le jeudi 1^{er} juin 2017 au plus tard.

Contact:

Juliette RIGOT
Responsable du Service des Publics
Coordinatrice CLEA
Direction du Rayonnement Culturel
Ville de Tourcoing
Maison Folie Hospice d'Havré
100 rue de Tournai
59200 Tourcoing
Tél : 03.59.63.43.52

cleatourcoing@gmail.com

En savoir plus sur le dispositif CLEA :

<http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/spip.php?article45>

<http://www.tourcoing.fr/Mes-loisirs/Culture/Le-CLEA-Contrat-Local-d-Education-Artistique>